

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____ *

*La référence unique de mandat vous sera communiquée avec votre première facture

Type de contrat : Abonnement à la Direction du Cycle de l'Eau

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'agglomération du Saint-Quentinois à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agglomération du Saint-Quentinois.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 77 ZZZ 437743

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
<p>Nom, prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville : Nombre d'occupants :</p> <p>Téléphone/portable :</p> <p>Adresse électronique @ :</p> <p>Référence PDL :</p>	<p>Nom : AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS</p> <p>Adresse : 58 Boulevard Victor Hugo B.P. 80352</p> <p>Code postal : 02108</p> <p>Ville : SAINT-QUENTIN</p> <p>Pays : FRANCE</p>

Type de paiement : **Mensualisation :** **Montant mensuel souhaité :**

Prélèvement à l'échéance :

Désignation du compte à débiter

Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé RIB

IBAN International Bank Account Number

FR

Bank Identification Code

NOM DE LA BANQUE : _____

Désignation du tiers débiteur/titulaire du contrat pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) :

Nom du tiers débiteur :

Signé à : **SAINT-QUENTIN**

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

⚠ IMPORTANT : Tout document incomplet ou raturé ne pourra être traité

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'agglomération du Saint-Quentinois. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'agglomération du Saint-Quentinois.

Conformément aux lois n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et n° 2018-493 du 20 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit de rectification, de portabilité, d'effacement des données ou de limitation du traitement. Vous avez la possibilité de vous adresser au service pour toute question relative à ce droit : gestion.abonnes@casq.fr ou de formuler une réclamation au délégué à la protection des données : dpo.agglo@casq.fr